

Séance du : 4 décembre 2025

n° 39/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 27 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Montferrand sous la présidence du premier Vice-Président Mr Christian PORTET.

Mme Nathalie NACCACHE est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Sophie ADROIT, Christine BIGNON, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Nathalie NACCACHE, Karine NAVARRO, Florence SIORAT.

Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Christian CESSSES, Christian FABRE, Michel FERRET, Bertrand GELI, Philippe GREFFIER, Dominique GUIRAUD, Laurent HOURQUET, Olivier JULLIN, Jean LAGOUTTE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Rémy ZANATTA.

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Philippe HEDIN, Jean-François IMBERT, Marie-France LOISEL.

En exercice : 63

Présents : 32

Avait donné pouvoir :

Serge KONDRYSZYN à Serge BARTHES, Patricia MALMAISON à Nathalie NACCACHE, Virginie MIR à Christine BIGNON, Valérie ROUDET-GRAFEUILLE à Christian PORTET.

Nombre de voix : 36

Excusés :

Pascal ASSEMAT, Philippe BARBASTE, Robert BATIGNE, Serge CAZENAVE, François DEMANGEOT, Lison GLEYSES, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Hélène MARTY, RAMONDA Hervé, Estelle VILESPY.

Objet : Décision modificative Fonds Vert PCAET accordé aux collectivités

Vu la délibération 18/2025 du comité syndical du 10 avril 2025 approuvant le budget du PETR du Pays Lauragais 2025,

Mr le Vice-Président indique que l'Etat a proposé aux territoires porteurs de PCAET de bénéficier de crédits Fonds Vert pour des actions s'inscrivant dans le PCAET approuvé, et devant débiter avant le 1er novembre 2025. Cette information a été portée au PETR fin juin et les demandes de subvention devaient toutes être déposées sur « Démarches simplifiées » avant le 15 juillet (4 juillet souhaité côté audois).

Côté Haut-Garonnais et Tarnais (coordination assurée par la préfecture 31), c'est une enveloppe de 166 715€ qui a été pré-fléchée sur la base de la population.

Après concertation et débats, la répartition de l'enveloppe entre la CCTDL et la CCSCM se fera aussi sur ce critère de population, pour accompagner les dossiers proposés suivants :

- CCSCM :
 - Recrutement d'un agent chargé des énergies renouvelables et planification (dossier prioritaire, en lien avec les Chartes ENR et la mise en œuvre du SCOT AEC)
 - Achat et installation de 2 bornes de recharge véhicules électriques
- CCTDL :
 - Installation de récupérateurs d'eau de pluie sur les sites des services techniques (en vue d'un déploiement de l'expérimentation sur le reste du PETR comme sur l'Albigeois et Bastides et en lien avec le SCOT AEC (dossier prioritaire)
 - Acquisition d'un véhicule électrique pour le service des ambassadeurs du tri
 - Remplacement de la PAC aux services techniques de la Camave

Côté Audois, la préfecture a pré-fléché une enveloppe d'environ 50 000€ pour chacune des communautés de communes sur les projets sélectionnés par celles-ci, à savoir :

- CCPLM :
 - Désimperméabilisation des parkings de la crèche et siège de la CCPLM à Bram
- CCCLA :
 - Création d'une piste cyclable à Castelnaudary (Liaison cœur de ville-vallons du Griffoul-Ecole de musique Intercommunale) portée par la commune de Castelnaudary

Côté audois, le PETR du Pays Lauragais assure le relai entre la préfecture de l'Aude et les porteurs de projets concernés en percevant la subvention et en la leur rétribuant.

C'est pourquoi, sur le budget principal du PETR transmis en préfecture le 12 avril 2025 au titre du contrôle budgétaire prévu aux articles L. 1612-1 à L. 1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à des réajustements afin que le PETR puisse intégrer ces mouvements.

En accord avec le comptable public, il est proposé de régulariser les crédits nécessaires comme suit :

Fonctionnement			
Chapitre / Article	Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Dépenses			
65 - 6568	Autres participations	51 920 €	
TOTAL DEPENSES		51 920 €	
Recettes			
74 - 74718	Participations - Autres	51 920 €	
TOTAL RECETTES		51 920 €	

**Ayant entendu l'exposé du Vice-Président,
Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical :**

1°) – Adopte la présente Décision Modificative Budgétaire n°2 à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Montferrand, le 4 décembre 2025

Le Vice-Président

Christian PORTET

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. :

Courriel : contact@payslauragais.com

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-200050938-20251204-39_2025-DE